



Union Fédérale CFDT des Cheminots et Activités Complémentaires

(Fédération Générale des Transports et de l'Équipement)

168, rue La Fayette - 75010 - PARIS

Tél. : 01 53 35 00 30 - Fax : 01 53 35 00 31 cfdt-cheminots-federation@syndicat-sncf.org

Déclaration CFDT à la table ronde des salaires du 12 octobre 2004

Après la table ronde salaires du 1er juillet 2004 au cours de laquelle une majorité d'organisations syndicales avaient pu estimer que les mesures proposées s'avéraient insuffisantes, la CFDT Cheminots a été signataire d'une lettre commune réclamant la réouverture des négociations salariales pour l'année 2004.

Notre organisation syndicale se félicite donc de la prise en compte par la direction de l'entreprise des attentes fortes qu'expriment les cheminots au sujet de la revalorisation de leurs salaires, par l'ouverture de cette table ronde.

La poursuite des négociations sur les salaires intervient au moment même où nous devons aboutir ensemble sur le dossier du dialogue social. Sans être totalement lié, les discussions de ce jour peuvent être une contribution utile au dialogue social dans l'entreprise.

Cependant, la CFDT Cheminots constate que cette année s'avère bien particulière à plus d'un titre; outre le fait que le chemin emprunté est inédit puisqu'il y a cette fameuse « prime à la signature », nous observons que nos discussions ont été exceptionnellement longues et multiples tout au long de l'exercice 2004. Faut-il s'en réjouir? Ce sera oui si c'est les conclusions de nos discussions sont positives. Mais dans le cas contraire, cela remettrait en cause la méthode employée.

Ce que vous devez avancer aujourd'hui comme propositions doit tenir compte des termes laissés en suspens au 1^{er} juillet 2004. Il est possible d'apaiser les esprits et de faire la preuve d'une réelle volonté de l'entreprise de converger vers un accord signé avec à la clef des mesures salariales supplémentaires.

La direction de la SNCF connaît le cahier revendicatif de la CFDT, nous l'avons rappelé lors de la 1^{ère} table ronde salaires au mois de janvier 2004. Ces éléments constitutifs de notre cahier revendicatif ne sont pas perdus de vue, ils restent valables en toute circonstance.

Toutefois, compte tenu des échanges précédents, la CFDT Cheminots se fixe dans la période actuelle quatre priorités à atteindre:

- ✍ Des mesures de rattrapage du pouvoir d'achat des salaires et des pensions au regard de la hausse du coût de la vie en 2004.
- ✍ Un effort spécifique en faveur des bas salaires et basses pensions.
- ✍ Le maintien de la péréquation entre les actifs et les pensionnés.
- ✍ Un accord de méthode au sujet de l'alignement des codes primes 1 et 2 sur le code prime 3

La CFDT Cheminots attend désormais vos propositions en faveur des cheminots et des pensionnés.

Paris, le jeudi 12 octobre 2004